

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° SPE1229

présenté par  
M. Woerth  
-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 94, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement dans les trois mois suivant la promulgation de la loi, un rapport sur les mesures envisagées afin de réformer la formation professionnelle.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'instar de la dernière réforme des retraites, celle de la formation professionnelle promulguée en mars 2014 n'est pas de nature à faire face aux contraintes économiques et sociales que nous connaissons, et ce, malgré une dépense de plus de 32 milliards d'euros, de plus en plus inefficente.